

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du 1er août 2019

Présents : René Druguet, Philippe Bouchet, Cédric Faure, Christine Terrail, Vincent Faure, Christophe Sarayotis, Florent Béal

Absents : Jean Puzenat

Absents excusés : Xavier Divanach (pouvoir à René Druguet)

Mme Christine Terrail est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2019 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1/ Convention de contrôle et entretien des stations d'épurations avec Objectif Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en route de la nouvelle station d'épuration du village et compte tenu de la prise de disponibilité de l'employeur communal s'occupant de la station, une convention relative au contrôle et l'entretien de des unités de traitement des eaux usées va être établie avec la S.A.S Objectif Eau.

Il convient de contrôler et entretenir les stations du Village et de la Blache à raison de 34 interventions par an, à intervalle variable selon la période de l'année.

Monsieur le Maire ajoute que ces prestations auront un coût forfaitaire annuel fixe de :

- 6 034€ HT pour la STEP « Le Village »
- 2 466€ HT pour la STEP « La Blache »

ainsi qu'un coût supplémentaire pour les interventions d'urgence.

La durée de la convention est fixée à 3 ans et prendra effet à compter de sa date de signature.

Adoptée à l'unanimité.

2/ Contrat surveillance cantine rentrée 2019-2020

Le maire rappelle au Conseil que M. Christian DUC, s'occupant de la cantine scolaire, ayant pris une disponibilité pour une année et compte tenu de l'importance de la mission, il est nécessaire de le remplacer durant cette période. Suite à la candidature de Madame Catherine STRAUSS afin d'exercer cette activité pendant l'absence de Christian DUC, le maire propose d'embaucher en Contrat à Durée Déterminée (CDD) Madame Catherine STRAUSS à raison de 6 heures par semaine, à compter du 2 septembre 2019, jusqu'au 2 juillet 2020 inclus selon l'organisation suivante :

- jours travaillés : lundi, mardi, jeudi de 12h00 à 14h00
- jours non travaillés : mercredi, vendredi, vacances scolaires

Adoptée à l'unanimité.

3/ Décision Modificative - M14

Monsieur le Maire explique au Conseil que Les anciens locataires des logements « mairie-ecole » sont partis en ayant trop payé de charges par rapport à leur consommation réelle. Afin de pouvoir leur rembourser la somme correspondante, il est nécessaire de faire une décision modificative dans la but d'alimenter le compte de remboursement.

Adoptée à l'unanimité.

FIN DES DELIBERATIONS

- Proposition de hausse des loyers en adéquations avec les indices annuels, à voir lors du prochain conseil

La séance est levée à 20h30

